



## LEXCOR FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 05/03/2023

### SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

#### NOM DU PRODUIT

LEXSTICK CA  
ADHÉSIF APPLIQUÉ À FROID

#### DISTRIBUTEUR

Lexusco 2010 Corporation  
3275 Orlando Dr.  
Mississauga, ON, L4V 1C5  
Tél: 905.792.8300  
Fax: 905.792.8305

#### NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

**Chemtrec:** jour ou de la nuit dans les USA et  
Canada: 1-800-424-9300.  
**Numéro d'information réglementaire :**  
Tél: 866.977.8833  
Fax: 800.804.0182

Préparé par : Lexusco 2010 Corporation

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Adhésif uréthane élastomère  
Emploi de la substance / de la préparation : Adhésif uréthane élastomère

### SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance ou du mélange

#### GHS08 Danger pour la santé



Sensibilisant respiratoire - catégorie 1

Cancérogénicité - catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles-expositions répétées - catégorie 2

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### GHS07



Irritation cutanée - catégorie 2

Irritation oculaire - catégorie 2A

Sensibilisant cutané - catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### Éléments d'étiquetage :

#### **Éléments d'étiquetage SGH**

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

#### **Pictogrammes de danger :**



GHS07



GHS08

#### **Mention d'avertissement :**

Danger

#### **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Asphalte

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Isocyanate de tosylo

#### **Mentions de danger :**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Conseils de prudence :**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## SECTION 3 - INFORMATION DES INGREDIENTS

### Caractérisation chimique : Mélanges

#### **Description**

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux :		
8052-42-4	asphalte	25 - 50% *
39420-98-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	5 - 20% *
4083-64-1	isocyanate de tosyl	≤0.5% *

\* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

## SECTION 4 - PREMIER SECOURS

### Description des premiers secours :

#### **Après inhalation**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.  
Surexposition, à l'air frais et consulter un médecin.

#### **Après contact avec la peau**

Laver la peau contaminée avec de l'eau et du savon.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

#### **Après contact avec les yeux**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### **Après ingestion**

Rincer la bouche avec de l'eau. Boire 1 à 2 verres d'eau mais NE PAS faire vomir. Ne pas donner de liquide à une personne somnolente, convulsive ou inconsciente. En cas de vomissements spontanés, garder la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration.  
Recourir à un traitement médical.

### Indications destinées au médecin :

#### **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Non disponibles.

#### **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Non disponibles.

## SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### Moyens d'extinction :

#### **Moyens d'extinction**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.  
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non disponibles.

### Conseils aux pompiers :

#### **Équipement spécial de sécurité:**

Vêtements de protection et appareil respiratoire.

## SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

### Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation :

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

Évitez le contact avec les yeux.

Laver soigneusement après la manipulation.

Éviter la formation d'aérosols.

#### Préventions des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

##### Stockage

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune exigence particulière.

##### Indications concernant le stockage commun

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

##### Autres indications sur les conditions de stockage

Keep receptacle tightly sealed.

##### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponibles.

## SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

### Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
8052-42-4 asphalte	
EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,5 mg/m <sup>3</sup> inhalable, IARC 2B
EV (Canada)	Valeur à long terme: 0,5 mg/m <sup>3</sup> fume, sous forme d'aérosol soluble dans le benzène, inhalable

### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## Contrôles de l'exposition

### Equipement de protection individuel:

#### **Mesures générales de protection et d'hygiène**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### **Protection respiratoire**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En l'absence d'une ventilation adéquate, utiliser une protection respiratoire certifiée NIOSH lorsque l'exposition aux produits chimiques est excessive ou supérieure à une limite d'exposition établie. Conforme à la norme OSHA 29 CFR 1910.134

### Protection des mains :

#### **Gants de protection**



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### Protection des yeux :

Lunettes de protection

#### **Lunettes de protection hermétiques**



#### **Protection du corps**

Vêtements de travail protecteurs

## SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

<b>Aspect</b>	
<b>Forme :</b>	Mastic
<b>Couleur :</b>	Noir
<b>Odeur :</b>	Pétrole léger
<b>Seuil olfactif :</b>	Non déterminé.
<b>valeur du pH :</b>	Non déterminé.

<b>Changement d'état :</b>	
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Non déterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	Non déterminé..
<b>Point d'éclair :</b>	149°C (32°F)
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Non applicable.
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé
<b>Température d'inflammation :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Limites d'explosion :</b>	
<b>Inférieure :</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure :</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé.
<b>Densité à 20°C (68°F):</b>	0,98 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative :</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau :</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité :</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Teneur en solvants :</b>	
<b>Solvants organiques :</b>	0,0 %
<b>Autres informations :</b>	Viscosité: 15,000 - 40,000 cps COV < 250 g/l

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non disponibles.

### Stabilité chimique :

#### Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### Conditions à éviter

L'exposition à des températures élevées

#### Matières incompatibles

Réactions aux agents d'oxydation.

#### Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone et d'azote.

Isocyanate

Hydrocarbures

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë :

#### Effet primaire d'irritation :

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Peut irriter la peau.

Irrite la peau et les muqueuses.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Effet d'irritation.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

**Indications toxicologiques complémentaires**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Irritant

**Catégories cancérogènes**

IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)		
8052-42-4	asphalte	2B
39420-98-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	3
	polyéthylène	3

**NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Cancérogénicité – catégorie 2

**SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Toxicité :****Toxicité aquatique**

Non disponibles.

**Persistence et dégradabilité**

Non disponibles.

**Comportement dans les compartiments de l'environnement :****Potentiel de bioaccumulation**

Non disponibles

**Mobilité dans le sol**

Non disponibles.

**Autres indications écologiques :****Indications générales :**

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**Autres effets néfastes**

Non disponibles.

**SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVE À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

**Emballages non nettoyés :****Recommandation :**

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVE AU TRANSPORT

Numéro ONU DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
Désignation officielle de transport de l'ONU DOT/TMD, ADN, IMDG, IATA ADR	néant néant
Classe(s) de danger pour le transport DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
Groupe d'emballage DOT/TDG, ADR, IMDG, IATA	néant
Dangers pour l'environnement	Non applicable.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport	DOT, ADR, IMDG, IATA - Non réglementé dans le transport. Une preuve de transport Classification : la SDD logiciels de creation a basé les capacités de classification TMD sur la composition des produits. Les produits sont classés selon la date de révision fourni sur la SDD.
«Règlement type» de l'ONU	néant

## SECTION 15 - INFORMATION RÉGLÉMENTAIRE

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) :

Tous les composants sont compris.

### Informations de danger relatives aux produit

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

### Prescriptions nationales :

#### Instructions techniques (air) :

Classe	Part en %
I	14,2

### Classe de pollution des eaux

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

### Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

*Bien que les informations et les recommandations énoncées dans cette FDS soient présentées en toute bonne foi et considérées comme correctes à la date de cette FDS, Lexsuco Corporation ne fait aucune déclaration quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de ces informations. Les informations sont fournies à condition que les personnes qui les reçoivent et les utilisent déterminent elles-mêmes si elles conviennent à leur objectif avant de les utiliser. En aucun cas Lexsuco Corporation ou l'une de ses filiales ne sera responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la confiance accordée aux informations contenues dans la FDS.*

### Date de création :

09/10/2013

### Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité :

05/03/2023

**Acronymes et abréviations :**

**ICAO:** International Civil Aviation Organisation

**IMDG:** International Maritime Code for Dangerous Goods

**DOT:** US Department of Transportation

**IATA:** International Air Transport Association

**EINECS:** European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

**ELINCS:** European List of Notified Chemical Substances

**CAS:** Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

**PBT:** Persistent, Bioaccumulative and Toxic

**vPvB:** very Persistent and very Bioaccumulative

*Préparée par : Lexsuo 2010 Corporation*